

Le calendrier de paiement

Conformément au décret 2015-539 du 15 mai 2015, nous payons les pensions mensuellement et d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois civil, quelle que soit la date de liquidation de la pension.

En 2024, votre pension sera versée aux dates suivantes :

Echéance	Date de paiement de la pension
Janvier	Mardi 2 janvier 2024
Février	Jeudi 1 ^{er} février 2024
Mars	Vendredi 1 ^{er} mars 2024
Avril	Mardi 2 avril 2024
Mai	Jeudi 2 mai 2024
Juin	Lundi 3 juin 2024
Juillet	Lundi 1 ^{er} juillet 2024
Août	Jeudi 1 ^{er} août 2024
Septembre	Lundi 2 septembre 2024
Octobre	Mardi 1 ^{er} octobre 2024
Novembre	Lundi 4 novembre 2024
Décembre	Lundi 2 décembre 2024